



Etude de gouvernance préalable à la mise en œuvre du SAGE Bièvre et à la mise en place de la compétence GEMAPI

Relevé de décision du Comité de Pilotage du

08 octobre 2015

Nombre de présents : 41

Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB)
SIAVB/CAHB/Ville de VERRIERES LE BUISSON
Communauté d'Agglomération de St Quentin en Yvelines
SIAAP
Ville de GENTILLY
Grand Paris Seine Ouest
SYB
Ville de JOUY EN JOSAS
Ville de FONTENAY LE FLEURY
Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc
Ville de Paris
Ville de Paris
Région Ile de France
SIAVB
CD 92
CD 92
CD 94
Agence de l'Eau Seine-Normandie
Ville de VERSAILLES
SIAVHY
Ville de PARAY-VIEILLE-POSTE
EPTB Seine Grand Lac
M. le représentant de la FDAPPMA 91
M. le Président de l'Association "Ile de France
Environnement", ou son représentant
M. le Président d'URB
Mme la représentante d'AVB
M. le Président du SECDEF
SYB
Sous-Préfecture de L'Haÿ-Les-Roses
SIAVB
SIAVB
SMAGER
Ville de RUNGIS
CAPS
CAPS
DRIEE/SPE/MIISEN PPC
Cabinet SEBAN et Associés
Cabinet ESPELIA

**M. Jean-Jacques BRIDEY
M. Thomas JOLY
M. Jean-Pierre PLUYAUD
Mme Sheila ABOULOUARD
M. Fatah AGGOUNE
Mme Florence De PAMPELONNE
M. Michel ROUYER
M. Jean-Louis REALE
M. Alain SAMSON
Mme Suzana JAEHRLING
Mme Brigitte DURAND
Mme Marion DELARBRE
M. Marc CASANES
M. Hervé CARDINAL
M. Charles BERTRAND
Mme Bernadette PISTER
Mme Florence GOESTCHEL
Mme Lydia PROUVE
Mme Béatrice DELGADO
Mme Marion DEDELOT
M. Emmanuel CAYUELA
M. Pascal GOUJARD
M. Alain RANVIER
M. Gérard DELATTRE**

**M. Alain CADIOU
Mme Arlette FASTRE
M. Maurice VERET
M. Fabien OZANNE
Mme Ginetta GUITTEAUD
M. Hervé CARDINAL
M. Jean-Michel BORDES
M. Pascal CLERC
Mme Aurélie GAGET
Mme Karine PLISSON
M. LE COMPAGNON
Mme Fiona TCHANAKIAN
Mme Clémence Du ROSTU
M. Sébastien LOUCHE**

SMBVB
SMBVB
SMBVB

Mme Ava HERVIEUX
Mme Anne BOYER
M. Laurent LIDOUREN

EXCUSES

Département de Paris
Ville du PLESSIS ROBINSON
Commune du Val de Marne
Région Ile de France
Communes des Hauts-de-Seine
Communes des Yvelines
Communes des Yvelines
Mairie du XIII^{ème} arrondissement
Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre

Communes des Hauts-de-Seine
Ville d'IVRY SUR SEINE
ONEMA
Ville du KREMLIN BICETRE
Ville de VOISINLE BRETONNEUX
Ville d'ARCUEIL

Ville de L'HAY-LES-ROSES

Ville de SEVRES
Ville de THIAS
Ville de PALAISEAU
Ville de MAGNY-LES-HAMEAUX
Ville de St CYR L'ECOLE
Ville de CHATILLON
Ville de VILLEJUIF
SMAROV

Mme Pénélope KOMITES
M. Philippe PEMZEC
Mme Patricia TORDJMAN
Mme Catherine RIBES
M. Bernard FOISY
M. Jean-Paul BERHELOT
M. Bruno DREVON
M. Le MAIRE
Mme Armelle CONTTENCEAU
M. Georges SIFFREDI
M. Emmanuel CHAMBON
M. Le MAIRE

M. Le Maire
M. Le MAIRE
M. Le MAIRE
M. Christian METAIRIE
M. Le MAIRE
M. Daniel AUBERT
M. Le MAIRE
M. Le MAIRE
M. Le MAIRE
M. Le MAIRE
M. Le MAIRE
M. Le MAIRE
M. Le MAIRE
M. Daniel HIGOIN

La présentation est en ligne sur le site internet du SMBVB.

Ordre du jour :

- Contexte et enjeu de l'étude
- Méthodologie de la mission et calendrier
- Présentation de la GEMAPI

En préambule il convient de noter que de nombreuses interventions allant dans le même sens ont montré que la nouvelle compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations est très délicate à appréhender. Il faudra exposer les différentes phases de l'étude et mener les réunions de manière didactique.

Suite à la présentation, il est demandé aux membres du comité de pilotage de réagir sur ces premiers éléments.

M.Fatah AGGOUNE rappelle que les orientations du SAGE ou le choix du statut de la Bièvre aval relève du choix politique.

M. Thomas JOLY conforte les propos de M.AGGOUNE et insiste sur le fait que des structures en charge des compétences GEMAPI existent et fonctionnent sur le bassin versant de la Bièvre et il est hors de question de les remettre en cause. M. JOLY précise que cette étude est nécessaire cependant on doit s'atteler dans un premier temps à la mise en œuvre du SAGE et non pas aux textes de Lois et leurs applications qui restent encore incompréhensible.

Suite aux interrogations de M. Michel ROUYER et des participants à la réunion, il est proposé de recadrer l'objet de la prestation :

- Le SAGE reste le document d'orientation sur le bassin versant de la Bièvre, celui-ci donne une feuille de route dans les domaines qui nous intéressent. Les conclusions de l'étude ne remettront nullement en cause le document.
- La Commission Locale de l'Eau sera consultée au fur et à mesure de l'avancement de l'étude (différentes phases).
- A ce stade de l'étude il ne faut pas présager des conclusions.
- Il est important de viser les secteurs présentant des carences de maîtrise d'ouvrage vis-à-vis de la GEMAPI.
- Pour l'animation et la coordination de l'animation du SAGE, l'échelle pertinente est celle du bassin versant de la Bièvre.

La prochaine étape dans l'élaboration de l'étude consiste à rencontrer les structures (élus et/ou responsable de service, DG) ayant en charge les compétences liées à la GEMAPI. D'une manière générale les membres du comité de pilotage estiment que le calendrier est trop ambitieux et que les entretiens glisseront fatalement vers la fin de l'année.

Jean-Jacques BRIDEY



Président du SMBVB